

Etude de définition d'une stratégie de gestion durable des bassins versants du Salat et du Volp (09, 31)



Partage du diagnostic - Septembre 2015
Bassin versant du Salat aval et de l'Arbas

3 – Le projet de PPG

3.1 – Les besoins identifiés par le diagnostic

3.2 – Les objectifs opérationnels



3.1 – Les besoins identifiés par le diagnostic

Le diagnostic permet d'identifier les **besoins** propres à chaque bassin versant ou partie de son territoire, en termes de gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques fluviaux

Les **problématiques** inventoriées en lien avec des **enjeux** importants (sécurité publique, intérêt général, patrimoine écologique ou paysager, ressources naturelles, activités économiques, etc.) **indiquent les sites, secteurs ou zones pour lesquels des interventions seraient nécessaires, dans le cadre du futur plan pluriannuel de gestion (PPG), prévu sur 5 années** (au moins)

Avant de définir les actions à prévoir, il est nécessaire de se fixer des **objectifs opérationnels** et les **cibles** s'y rapportant



3.2 – Les objectifs opérationnels

La plupart des **objectifs opérationnels** sont sectoriels et se rapportent à un site, une portion de cours d'eau ou une zone

Objectifs opérationnels sectoriels - Bassins versants du Salat aval et de l'Arbas	
Ba	Préserver / restaurer les espaces tampons et leur fonctionnement hydraulique (prévention des risques naturels), écologique (espace de mobilité, annexes hydrauliques, etc.) et hydrogéologique
Cible 1	Lit majeur et endiguement
Cible 2	Espace de mobilité
Cible 3	Chenaux secondaires
Ca	Préserver / restaurer / améliorer les conditions d'écoulement et d'habitat en lit mineur ou d'échanges lit mineur - nappe d'accompagnement
Cible 1	Ripisylve et boisement alluviaux
Cible 2	Essences terrestres indésirables
Cible 3	Bétails
Cb	Préserver / restaurer / améliorer la continuité écologique au sein du réseau hydrographique
Cible 1	Ouvrages hydrauliques
Da	Protéger les zones à enjeux soumises à inondation ou à érosion/mobilité au sein de l'espace rivière, en respectant aux mieux son fonctionnement hydromorphologique et écologique
Cible 1	Ouvrages de franchissement
Ea	Améliorer ou développer les accès et itinéraires permettant de mieux connaître ou fréquenter les cours d'eau et les zones humides riveraines
Cible 1	Sentiers riverains
Fb	Préserver / restaurer / améliorer la qualité des eaux superficielles en réduisant les pollutions à la source et les rejets non traités
Cible 1	Dépôts sauvages
Gc	Surveiller l'évolution des cours d'eau et des zones humides associées Suivre les travaux mis en œuvre et évaluer leurs impacts
Cible 1	Propriétaires riverains et gestionnaires d'ouvrages
Cible 2	Travaux réalisés (suivi / évaluation, etc.)

3.2 – Les objectifs opérationnels

D'autres objectifs opérationnels sont généraux et se rapportent à l'ensemble du bassin versant

Ils se réfèrent aussi bien à la **gestion des milieux aquatiques** qu'à la **prévention des risques**

Ils renvoient donc à la question de la **gouvernance** et des **compétences** des collectivités appelées à mettre en œuvre le futur PPG

Protéger les zones à enjeux soumises à inondation (alerte auprès des propriétaires exposés, réglementation, etc.) **sur les bassins du Salat et du Volp**

Améliorer les usages détériorés du fait des crues (inventaire et matérialisation des repères de crue, etc.)

Faire connaître les principes de la gestion intégrée des milieux aquatiques et de la prévention des risques fluviaux ou torrentiels (réunion d'information, support de communication, etc.)

3.2 – Les objectifs opérationnels

Pour soutenir ces divers domaines d'intervention, dont les effets attendus seraient complémentaires (prévention des risques, ressources en eau, milieux aquatiques) une gestion intégrée à l'échelle de tout le bassin versant est souhaitable

Elle demande la mise en place d'une gouvernance adaptée (territoire, compétences, organisation, moyens, etc.), qui devrait s'appuyer aussi sur des actions :

- De communication et d'information (riverains, acteurs, élus, etc.)
- De mise en valeur et de sensibilisation (site, paysage, patrimoine bâti, etc.)
- De suivi / surveillance des milieux et des évolutions post-crue ou travaux
- Etc.

Et sur une coordination renforcée entre le syndicat de rivière, l'Etat (DPF), les producteurs d'électricité, etc.

4 – La démarche de concertation

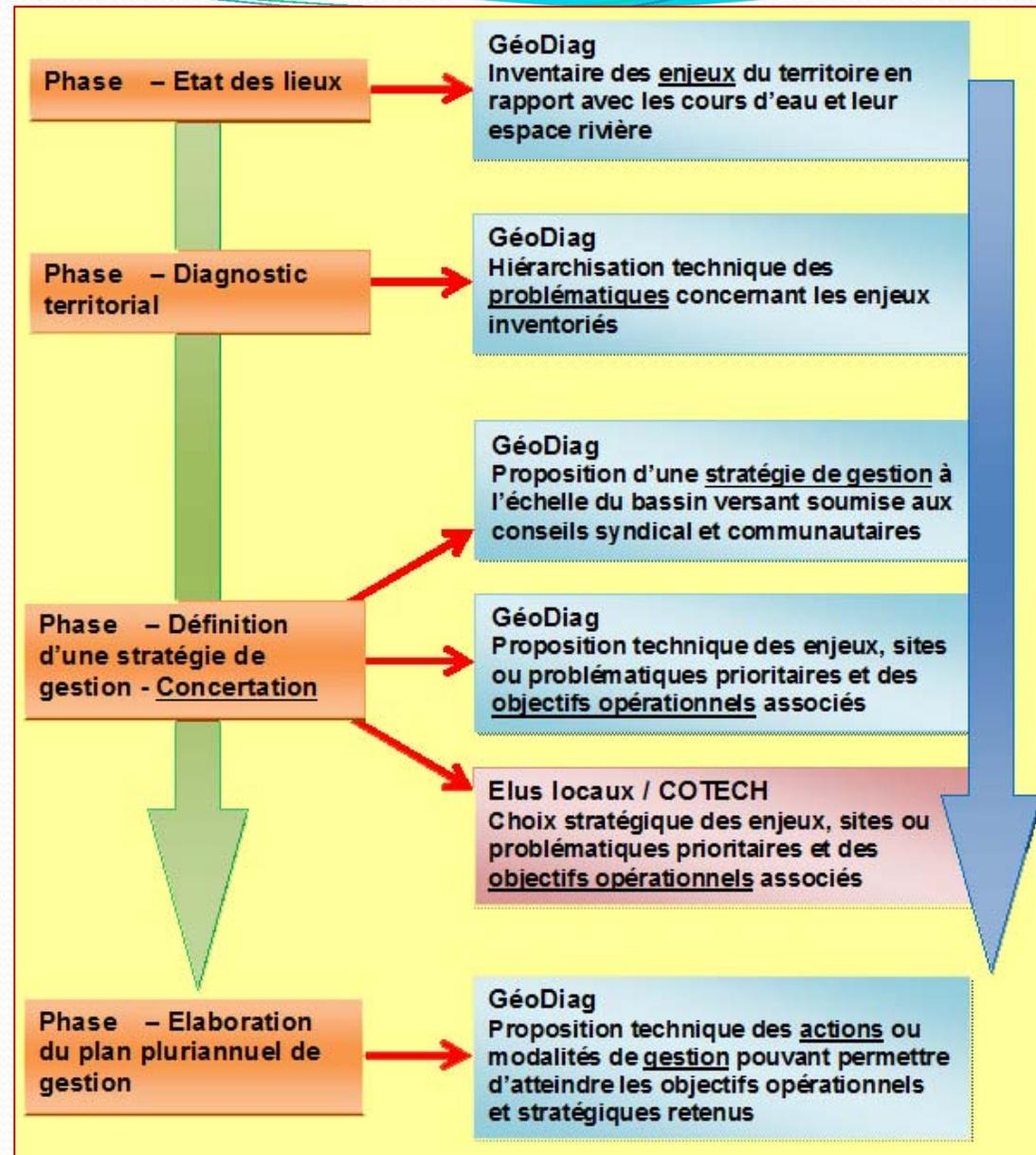
4.1 – La phase de concertation dans le déroulement de l'étude

4.2 – La méthodologie proposée



4.1 - La phase de concertation

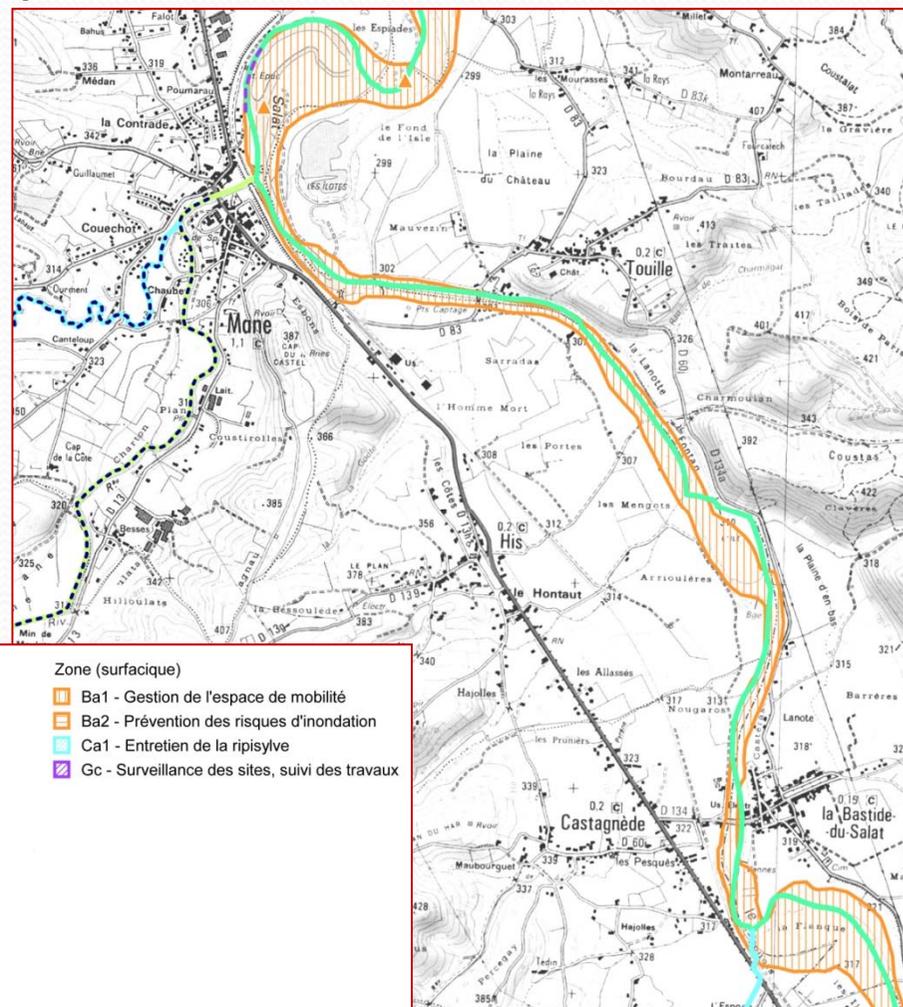
Le diagnostic étant partagé avec les élus locaux, la phase de concertation sur la définition des éléments de cadrage du futur plan pluriannuel de gestion (PPG) est lancée



4.2 – La méthodologie proposée

Déroulement de la concertation

1. Inventaires des **enjeux** et **problématiques** prioritaires par les techniciens
2. Les sites ou secteurs concernés constituent le squelette du futur PPG (5 ans)
3. Un ou des **objectifs opérationnels** leur sont attribués
4. Un atlas présentant ces propositions est remis à chaque commune
5. Les élus locaux peuvent accepter, refuser ou compléter ces propositions
6. Les avis des communes sont collectés, synthétisés et présentés au COPIL



Portion (linéaire)		Zone (surfactive)	
Traitement de la végétation		Ba1 - Gestion de l'espace de mobilité	
— Ca1 - Entretien de la ripisylve		■ Ba2 - Prévention des risques d'inondation	
— Ca2 - Traitement des espèces indésirables		■ Ca1 - Entretien de la ripisylve	
— Ca3 - Gestion du lit mineur (banc, embâcles...)		■ Gc - Surveillance des sites, suivi des travaux	
— Ca1 + Ca2			
— Ca1 + Ca3			
— Ca1 + Ca2 + Ca3			
Autre portion (linéaire)			
— Ba1 - Gestion de l'espace de mobilité			
— Ba2 - Prévention des risques d'inondation			
— Ca4 - Dégagement du lit post avalanche			
— Ca5 - Traitement des points d'abreuvement			
— Da - Protection des zones à enjeux			
— Ea - Développement des itinéraires riverains			
— Gc - Surveillance des sites, suivi des travaux			

Merci de votre attention et de votre participation !



Merci aux techniciens pour leurs investigations de terrain !